



- Cycles de formation - Année 2022 -

Vendredi 30 septembre & samedi 1er octobre 2022, à Bruxelles

« Recueil de la parole du mineur victime ou témoin de violences »

Par Mme OUNIFI

Médecin responsable de la formation : Dr Nadia KADI - VAN ACKER, psychiatre.

Demandes d'accréditation en cours auprès de la Commission Fédérale de Médiation et INAMI.



PRESENTATION DE LA FORMATRICE

Madame OUNIFI partagera avec nous sa réflexion et sa longue expérience dans le domaine du recueil de la parole du mineur.

Elle est Consultante et Coordinatrice nationale du projet « Audition des mineurs », à la *Police Judiciaire Fédérale-Direction Centrale de la Police Technique et Scientifique*, en charge de la gestion stratégique, tactique et opérationnelle des réseaux TAM (Techniques auditions de mineurs témoins et/ou victimes).

La formation se veut interactive et répondra aux questionnements des différents acteurs de terrain.

◇ **PRESENTATION ET OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Les violences faites aux mineurs (enfants et adolescents) sont à l'origine de troubles psychotraumatiques pouvant se révéler très graves et marquer profondément le développement de leur personnalité. D'innombrables études scientifiques font le lien entre les violences subies (agression sexuelle, agression physique et autres maltraitements) et divers troubles psychiatriques : dépression, troubles anxieux, comportements agressifs et violents, troubles émotionnels, difficultés relationnelles, difficultés scolaires, abus de toxiques, conduites suicidaires, etc.

La prévention de ces troubles passe par le repérage précoce des violences subies. Dans ce contexte le recueil de la parole d'un mineur prend toute son importance car il est souvent le seul témoin de son vécu. Parvenir à recueillir un témoignage complet, exact et fiable, notamment auprès des enfants, constitue un défi de taille pour les professionnels.

Jusqu'il y a peu, la parole du mineur était ignorée, mettant à mal sa protection et sa prise en charge judiciaire. Le mineur n'avait tout simplement pas droit à la parole : on pensait et on décidait pour lui. Il était inconcevable qu'il soit interrogé par un juge, un policier, ou un avocat. Le statut du mineur a heureusement évolué. Il est maintenant parfois cité dans des affaires familiales et judiciaires. Cependant, bien que le nombre de mineurs victimes de violences ne cesse de croître, le nombre de plaintes classées sans suite reste considérable sous prétexte que les preuves ne sont pas probantes.

Le recours systématique de certains experts au syndrome d'aliénation parentale et d'allégations de maltraitance, notamment de la part de la mère dans les cas de divorces conflictuels et conflits de droit de garde, remet en cause la crédibilité des mineurs, et ce particulièrement en cas de violences sexuelles.

Discréditer la parole de l'enfant victime et conclure de manière erronée qu'il n'est pas agressé ou que ses propos sont peu fiables, lui porte préjudice et l'expose à subir de nouvelles violences. A contrario, les fausses allégations vont entraîner des conséquences potentiellement traumatiques chez les mineurs non abusés dont l'intimité vole en éclat à la suite des différentes expertises médico-légales. Par ailleurs, accuser injustement un présumé agresseur va avoir des répercussions sur la vie personnelle, familiale et professionnelle de ce dernier.

Objectifs de la formation :

- La formation s'adresse aux professionnels du secteur médico-psycho-social en charge de la protection des mineurs. Elle vise à améliorer leurs pratiques lors du recueil de la parole d'un mineur victime ou témoin, à la recherche de la *preuve* qui permettrait une prise en charge judiciaire optimale. La fiabilité des récits recueillis aura des conséquences fondamentales pour la poursuite de la procédure, notamment au stade de l'enquête préliminaire. Si la formatrice met l'accent sur la prise en charge de l'enfant, elle développera également les spécificités liées à l'adolescent.

- **Déchiffrer** le discours de l'enfant passe par la connaissance de son niveau de développement au plan psychomoteur, psychosexuel, affectif, cognitif et langagier, non seulement au moment des actes qu'il aurait subi mais également au moment de leur restitution.

- L'adulte en charge du recueil de la parole de l'enfant doit avoir une connaissance du processus mnésique et des facteurs éventuels qui peuvent influencer la mémoire. Les connaissances actuelles sur la mémoire de l'enfant, sa suggestibilité et ses capacités développementales seront présentées et discutées.

- La technique proposée pour le recueil de la parole contient une série de questions ouvertes non suggestives qui permettent d'obtenir une plus grande quantité d'informations. La sollicitation de la *mémoire libre* (mémoire de rappel) s'inscrivant plus dans la réalité des faits, augmente la fiabilité des réponses obtenues, et ce contrairement à la *mémoire de reconnaissance* essentiellement induite par des questions suggestives.

- *A l'issue de la formation, les professionnels formés à cette technique non suggestive du recueil de la parole du mineur, auront une meilleure idée de ce qu'ils doivent faire sur le terrain. Ils pourront ainsi intervenir de manière plus efficace pour faire entendre sa voix. Le travail de réseau entre les différents acteurs de terrain ainsi qu'une meilleure collaboration sont indispensables pour briser la loi du silence et faire diminuer le nombre de dossiers classés sans suite. C'est à partir de la sanction du crime ou du délit que peut s'opérer pour la victime un lent travail de reconstruction.*

◇ **PROGRAMME DE LA FORMATION**

Les aspects suivants seront étudiés :

VENDREDI 30 septembre 2022

09h00 – 09h45 **Introduction**

- Organigramme
- Historique
- Section TAM (Techniques d'Audition de Mineurs victimes ou témoins d'infractions)
- Cadre Juridique (textes de loi et dispositifs règlementaires : code d'instruction criminelle, circulaire ministérielle 16 juillet 2001, ...)

09h45 – 10h45 **L'audition TAM**

- Consensus, recommandations, approche scientifique (NICHD, ...)
- Le but de l'audition
- Les 4 Piliers de l'audition
- Les 5 Phases de l'audition

10h45 – 11H Pause café

11H – 12h30 **Le développement de l'enfant (Notions utiles dans la récolte de la parole)**

- Le développement Cognitif
- Le langage et le vocabulaire
- La notion des nombres (*chiffres*) pour l'enfant
- La notion du temps pour l'enfant

12h30 – 13h30 Lunch (sur place - sandwichs et boissons compris)

13h30 – 15h30 **La suggestibilité chez l'enfant**

- Les facteurs de suggestibilité liés à l'enfant
- Les facteurs de suggestibilité liés aux questions et au contexte de l'entretien

15h30 – 15h45 Pause café

15h45 – 17h00 **La mémoire chez l'enfant (1ère partie)**

- Fonctionnement, processus, vidéos

SAMEDI 1er octobre 2022

09h00 – 09h15 Questions / échanges avec les participants

09h15 – 10h30 La mémoire chez l'enfant : types de mémoire, vidéos et exercices

10h30 – 10h45 Pause café

10h45 – 11H30 Les facteurs qui influencent la mémoire

11H30- 12H30 Les facteurs qui influencent la révélation

12h30 – 13h30 Lunch (sur place - sandwiches et boissons compris)

13h30 – 15h30 Type de questionnement :

- Questions ouvertes
- Questions spécifiques
- Questions suggestives
- Règles d'or d'un questionnement

15h30 – 15h45 Pause café

15h45 – 17h00 Clôture

- Exercices pratiques
- Références bibliographiques
- clôture

◇ **MOYENS PEDAGOGIQUES**

- Exposés théoriques, présentation powerpoint,
- Vidéos
- Echanges interactifs avec les participants (micro et sonorisation)
- Exercices pratiques

◇ **PUBLIC CIBLE**

Professionnels du secteur médico-psycho-social : médecins (pédopsychiatres, psychiatres, internes en psychiatrie), psychologues, juristes, médiateurs, assistants sociaux, et éducateurs.

◇ **DATE et LIEU de la formation**

La formation se déroule les VENDREDI 30 sept. et SAMEDI 1er octobre 2022 (soit 14h de cours).

Horaires : de 09h à 17h00.

Accueil : à partir de 08h30.

Lieu de la formation : A notre adresse :

Centre du Psychotrauma Montoyer

1 rue Montoyer (Maison des Ailes 4ème étage / ascenseur)

1000 Bruxelles

Accès : - SNCB : Gare du LUXEMBOURG+ 7 min à pied.

- SNCB GARE DU MIDI/NORD + METRO ligne 2 & 6 > station TRONE, Quai sortie « Montoyer » 30m.

◇ **FRAIS et MODALITES D'INSCRIPTION**

	<i>Particulier</i>	<i>Profession libérale, asbl, organisme tiers Institution, employé,</i>
<i>Virement reçu jusqu'au 31 août :</i>	370 €* 	420 €
<i>Virement reçu à partir du 1er septembre :</i>	420€	470€

Les tarifs comprennent : l'enseignement pédagogique, le lunch (sandwichs, boissons ...) et les pauses café.

** Une réduction de 10 % est appliquée pour les particuliers, anciens étudiants du centre ; soit 333€ et 378€.*

1. Le montant est à verser sur le compte :

BE52 3631 6842 7709

BIC : BBRUBEBB

à l'adresse de : « Montoyer Dr Kadi psychiatre srl »

Communication : Votre **Nom** et **Prénom** + **CM-FOR22-0930**

2. Nous faire parvenir un MAIL sur formation@centremontoyer.be annonçant votre paiement et complété par les éventuelles *coordonnées de facturation complètes*, ainsi que *votre fonction*.

A réception des frais d'inscription, un mail confirmant votre inscription vous sera envoyé.

- **Attention : le nombre de place est limité à 45 places.**

◇ **ACCREDITATIONS et ATTESTATIONS :**

- Demande d'accréditation en cours auprès de la *Commission Fédérale de Médiation* pour 12h d'éducation permanente.
- Demande d'accréditation en cours auprès de l'*INAMI*.
- L'attestation de présence est délivrée à la demande sous réserve de participation aux deux journées de formation.

◇ **CONDITIONS GENERALES**

a) Modifications :

- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le lieu de la formation, le déroulement ainsi que le contenu du programme, de reporter ou d'annuler la formation si par exemple le nombre de participants de 20 personnes n'est pas atteint.
- Suite à un cas de *force majeure* (exemple : Coronavirus) le centre Montoyer ne pourra être tenu légalement responsable en cas d'annulation, de report, ou de déplacement de la formation.
- En cas d'annulation les candidats seront intégralement remboursés de leur droit d'inscription, à l'exclusion de tous autres dommages.

b) Annulation par le candidat et date limite :

Le candidat annonce son annulation par un écrit (e-mail) qui sera confirmée par retour. Un montant de 80% du montant de l'inscription est remboursé en cas d'annulation avant la date limite fixée au 14 septembre minuit, à l'exclusion de tout autre frais. Passé cette date aucun remboursement ne sera effectué, sauf accord convenu.

c) Droits d'auteurs :

Les droits d'auteurs ne sont pas transférés aux participants et restent la propriété de leurs auteurs. *Le candidat s'interdit un usage autre que celui nécessaire dans le strict cadre de la formation. Les actions suivantes ne sont donc pas autorisées : reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou partiellement, adapter, modifier, traduire, commercialiser et diffuser à tout tiers les supports de cours sous tous formats mis à sa disposition.*

Votre inscription confirme l'acceptation des conditions générales.

Organisation et contact

- Centre du Psychotrauma Montoyer représenté par le docteur Nadia KADI - VAN ACKER



0473 244 047 (+32 473 244 047)



formation@centremontoyer.be

- Contact pour toute question administrative : après 17h30 au 0473 526 975 (+32 473 526 975) .